

*Relations de travail au Parlement—Loi*

**M. Blaikie:** De l'argent, cela se résume à cela.

**M. Deans:** Taisez-vous et montrez l'exemple. Des paroles, nous en entendons ici tous les jours, de tous les côtés.

**M. Tobin:** C'est le cas actuellement.

**M. Deans:** Ayez le courage de vos convictions. Prouvez par l'exemple que les libéraux croient dans la négociation collective. Invitez des représentants du groupe qui représentent nos employés à venir syndiquer vos employés et à négocier en leur nom. Offrez-leur des avantages et ensemble prouvons ainsi au gouvernement, mais ce ne sera pas facile j'en conviens, que la négociation collective est accessible aux employés des députés. Prêchez par l'exemple et montrez que la chose est possible, quelle que soit la classe ou la catégorie à laquelle appartient tel employé.

Voilà le défi à relever. Je dois dire à mon collègue de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe, si son collègue de Montréal—Sainte-Marie ou son collègue de Gander—Twillingate refusent de l'appuyer, que c'est une affaire tout à fait différente. Je suppose qu'il auront à en répondre devant leurs électeurs. Ils sont ici tous les trois, et ils font assurément un beau trio. Qu'ils me permettent de leur poser une question: sont-ils disposés, individuellement, à permettre à leur personnel de se conventionner? Lui permettraient-ils de se joindre à notre personnel, de se syndiquer pour négocier collectivement avec leurs employeurs? Sont-ils disposés à le faire? Acceptent-ils d'annoncer dès ce soir à leur personnel qu'il est libre de se donner une convention collective et de se faire représenter par un agent? Si oui, je veillerai à leur envoyer dès demain matin le représentant syndical.

● (2020)

Autrement, je voudrais qu'ils m'expliquent comment il se fait que pendant toutes ces années ce groupe de soi-disant bons employeurs, le parti libéral, n'a pas proposé de mesure législative comme celle-ci, et même meilleure que celle-ci, qui aurait permis aux membres de ce caucus et à tous les employés du Parlement de se conventionner? Je voudrais entendre ce qu'ils ont à répondre à ce sujet. Je me suis déjà plaint assez longuement, mais je rappelle que je suis très heureux d'avoir eu la possibilité d'intervenir, et comme il ne m'arrive pas souvent de prendre la parole, il m'a semblé que ce serait une bonne idée d'exprimer officiellement la colère que m'inspirent certains députés libéraux, qui viennent de parler.

**M. Tobin:** Monsieur le Président, je tiens à signaler au député de Hamilton Mountain (M. Deans) qui me précédait que ses observations m'ont beaucoup plu, non pas par ce qu'elles étaient nécessairement vraies, ou intéressantes, mais pour la bonne raison qu'elles étaient amusantes comme c'est le cas chaque fois que le député prend la parole.

Revoyons ce qu'il a dit. S'adressant au député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe, votre humble serviteur, il a déclaré que la mesure était insuffisante. Il a soutenu que j'avais parfaitement raison d'en signaler les lacunes. Il m'a donné raison d'avoir souligné certains des problèmes qu'éprouvent mes électeurs. Voilà ce qu'il a dit.

Tel était essentiellement son propos. Tout le reste émanait d'un sentiment de frustration, à l'idée que, à titre de député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe, j'aie soutenu mon collègue de Gander—Twillingate, un libéral. Quand j'ai vu que personne d'autre ne se porterait à la défense des employés de la colline du Parlement, qu'aucun néo-démocrate n'interviendrait et que les conservateurs resteraient cois, j'ai décidé de prendre la parole.

A y regarder de près, le député ne me reprochait pas mon analyse du projet de loi, au contraire. Mais il ne pouvait pas supporter que deux libéraux de suite interviennent, parce qu'aucun autre député n'était intéressé à le faire. Deux libéraux se sont levés pour soutenir les droits essentiels et fondamentaux à la négociation collective que possède tout travailleur et, notamment, ceux qui sont au service des députés.

Mon collègue n'était pas du tout en désaccord avec mon analyse, mais il maugréait parce que le parti libéral a dû, ce soir, se porter à la défense de ces employés qui n'auraient eu personne pour soutenir leur cause, si je n'avais pas enchaîné sur les propos du député de Gander—Twillingate.

Cette précision étant faite, je dirai au député que ceux qui travaillent à mon bureau sont libres, car je ne les considère pas comme mes employés. A mes yeux, ils sont au service de la population, à commencer par mes électeurs, et tout Canadien est libre de s'associer avec qui il l'entend. Dans mon bureau c'est bien entendu.

La deuxième chose que je veux dire au député, c'est qu'en tant que députés qui prenons au sérieux cette réforme qui est censée inspirer l'endroit où nous sommes, exprimons le fond de notre pensée; je n'ai jamais hésité à exprimer mon opinion en dépit de l'histoire, du présent ou de l'avenir. Si le député trouve une telle attitude choquante, alors je devrai le choquer à maintes reprises.

**M. Deans:** Il sera intéressant de voir mon collègue parler de l'influence de l'histoire sur l'avenir, je ne sais trop comment il peut s'y prendre. Ce qui me trouble, ce n'est pas qu'il ait pu dire des choses insensées, ses paroles sont toujours sensées, je ne l'ai jamais nié. Ce que je trouve étrange, c'est qu'après un demi-siècle de règne libéral, les députés de ce parti espèrent nous faire croire que la loi leur déplaît parce qu'elle ne va pas assez loin alors qu'ils ont laissé passer toutes les occasions qui se sont offertes à eux au cours des ans sans présenter un seul projet de loi sur le sujet. Pas un seul. Le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe a siégé à la Chambre pendant les quatre années d'administration libérale de 1980 à 1984. Je ne me souviens pas l'avoir entendu une seule fois défendre le droit des employés du Parlement à se syndiquer afin de négocier une convention collective. Je ne l'ai jamais entendu. S'il peut se souvenir d'une seule occasion, je l'invite à nous la rappeler tout de suite. A quel moment, entre 1980 et 1984, s'est-il levé pour demander au gouvernement d'accorder aux employés du Parlement le droit de négocier une convention collective? Je le dis très franchement à cet autre député qui se trémousse en espérant avoir la parole, je ne me souviens pas l'avoir vu lui non plus.